

Agreste Champagne-Ardenne

AUBE

Les exploitations agricoles en 2007

L'enquête sur la structure des exploitations réalisée à l'automne 2007 dénombre dans le département de l'Aube 2 330 exploitations professionnelles non viticoles. Depuis le dernier recensement de 2000, 440 exploitations ont disparu, soit une diminution de 16 %. Dans le même temps, le nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants a diminué de 11 %.

Les exploitations se concentrent et cultivent en moyenne 143 ha, soit 16 ha de plus qu'en 2000. Une forme sociétaire, l'EARL, poursuit son développement au détriment des exploitations individuelles.

Même si l'emploi total a perdu plus de 750 équivalents temps plein depuis 2000, il représente encore 3 960 unités de travail annuel. Un cinquième du travail réalisé dans les exploitations est effectué par des salariés, avec un recours de plus en plus important à des travailleurs saisonniers.

Avec 85 % de SAU des exploitations professionnelles non viticoles cultivée en grandes cultures, l'agriculture de l'Aube maintient sa principale orientation technico-économique.

Travail et foncier : toujours plus de concentration dans l'Aube

■ La surface moyenne des exploitations s'accroît de 13 %

En 2007, le département de l'Aube compte 2 330 exploitations professionnelles non viticoles, soit 440 exploitations de moins qu'au dernier recensement de 2000. Cette diminution représente près de 16 %, alors que le niveau régional connaît une baisse de 12,5 %.

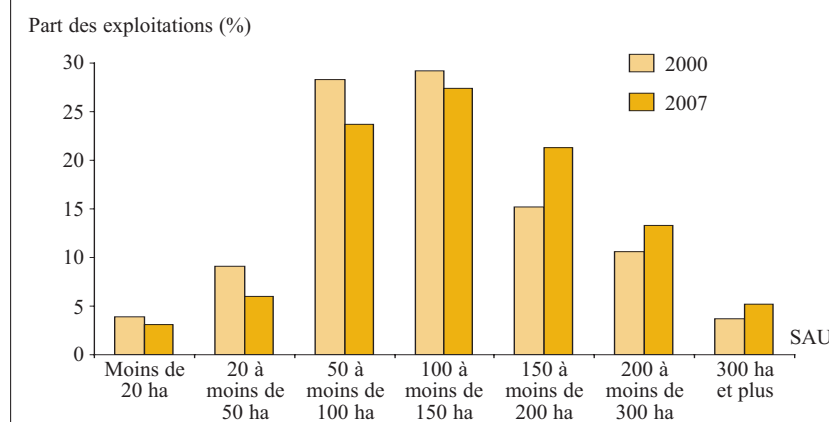
Parallèlement, la surface moyenne des exploitations enregistre une hausse de 13 %, pour atteindre 143 ha. En 2007, 40 % des exploitations ont une superficie de plus de 150 ha et exploitent 61 % de la SAU. Cette part n'était que de 30 % en 2000. Les exploitations dont la superficie est comprise entre 150 et 200 ha et les exploitations de plus de 300 ha se sont le plus développées, avec une hausse de 18 % dans les deux cas. Un

tiers des exploitations auboises cultivent cependant moins de 100 ha et 60 % d'entre elles ont une surface inférieure à 150 ha.

En 2007, 85 % de la surface agricole est exploitée par les exploitations céréalières et de grandes cultures. La répartition des orientations technico-économiques des exploitations varie peu depuis 2000.

La mise en valeur des terres dans l'Aube se fait en majorité par location auprès de tiers. Elle concerne 62 % de la SAU des exploitations non viticoles. La part de SAU restante est exploitée en faire valoir direct et en location auprès des associés, avec une valeur un peu plus importante qu'en

Nette progression de la part des exploitations de plus de 150 ha



Sources : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007 et Recensement agricole 2000 (même échantillon)

Champagne-Ardenne où ce taux atteint 31 %.

La dimension économique des exploitations professionnelles non viticoles, calculée à partir de leur marge brute standard (MBS), a augmenté de 12 unités

depuis 2000. Elle atteint 118 unités de dimension européenne (UDE), soit 157 ha équivalent blé, ce qui place le département au deuxième rang de la région après la Marne (127 UDE par exploitation), mais légèrement au-dessus de la moyenne régionale établie à

113 UDE. Près de la moitié des exploitations de l'Aube ont une dimension économique de plus de 100 UDE. Elles concentrent 72 % de la MBS des exploitations professionnelles non viticoles. Le quart supérieur contribue pour 45 % à la MBS du département.

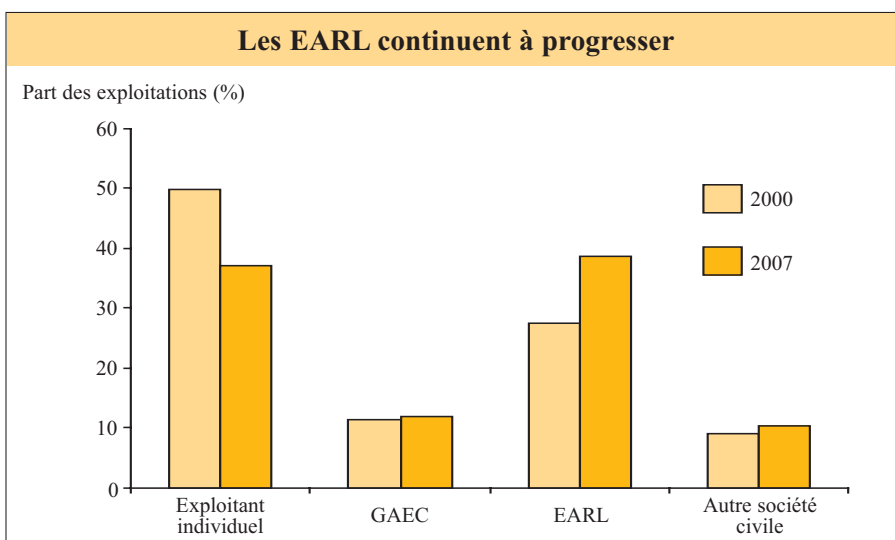
40 % de la SAU mise en valeur par les EARL

La part des exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) progresse de 11 % depuis 2000, pour représenter 39 % des exploitations professionnelles non viticoles en 2007. Elles exploitent 40 % de la SAU, soit 10 points de plus qu'en 2000.

Dans le même temps, le statut d'exploitation individuelle diminue dans des proportions équivalentes. 37 % des exploitations ont ce statut à ce jour. Elles étaient encore une sur deux en 2000. Elles n'exploitent plus en 2007 qu'un quart de la SAU.

Les autres statuts, groupement agricole d'exploitation en commun (12 % des exploitations professionnelles non viticoles) et société civile (11 %), ne connaissent pas d'évolution importante depuis 2000. Ils exploitent respectivement 18 % et 15 % de la SAU.

Les GAEC et les sociétés civiles cultivent en moyenne un peu plus de 200 ha



Sources : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007 et Recensement agricole 2000 (même échantillon)

et emploient respectivement 2,4 et 2,5 UTA. Les EARL ont une superficie de l'ordre de 150 ha et occupent 1,7 UTA. Pour ces 3 formes de société, 1 UTA

valorise 87 à 88 ha. C'est un peu plus que les exploitations individuelles (1,3 UTA) qui n'exploitent que 78 ha par UTA.

Un repreneur connu pour seulement un tiers des exploitants de plus de 50 ans

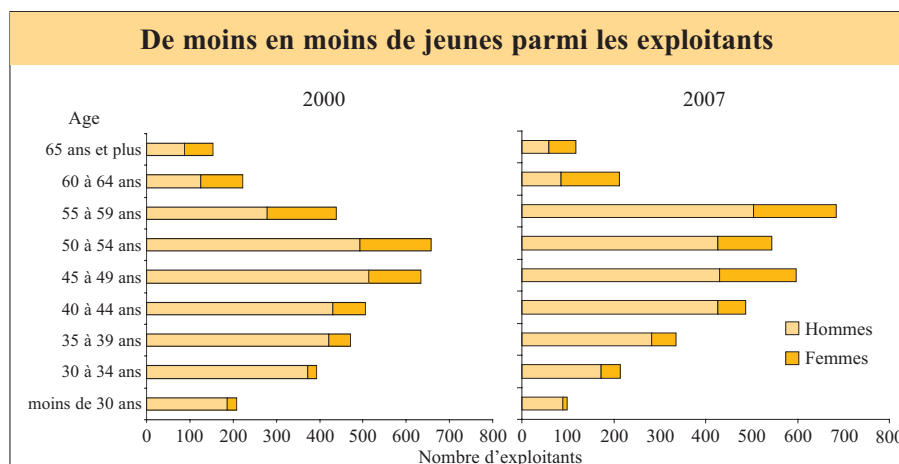
Depuis 2000, le nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants a diminué de plus de 10 %, avec 15 % d'hommes en moins. En revanche, le nombre de femmes a augmenté de 5 %. Des disparitions supplémentaires sont à prévoir

dans les années à venir, avec un vieillissement des exploitants et coexploitants. A ce jour, plus de trois quarts des hommes ont plus de 40 ans. Les moins de 35 ans ne représentent plus que 10 % de la population masculine. Ce phénomène

est encore plus marqué pour les exploitantes et co-exploitantes, 80 % d'entre elles ayant plus de 45 ans.

L'âge moyen des hommes, 47 ans et demi, a augmenté de près de 2 ans depuis 2000, tandis que les femmes ont en moyenne 52 ans et 2 mois, soit 2 mois de plus qu'en 2000. Les agriculteurs de l'Aube sont un peu plus âgés que la moyenne régionale, affichant 46 ans 8 mois pour les hommes et 51 ans 9 mois pour les femmes.

La succession des exploitants ou coexploitants de plus de 50 ans est prévue pour une exploitation sur trois seulement. Ce sont donc près de 1 100 exploitants qui cesseront leur activité dans les 10 prochaines années sans repreneur connu à ce jour. Cette tendance est la même qu'au niveau régional, avec deux départements encore plus touchés : dans les Ardennes et la Haute-Marne près de trois exploitations sur quatre n'ont pas identifié de repreneurs.



Sources : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007 et Recensement agricole 2000 (même échantillon)

40 % des exploitations font appel à des salariés saisonniers

La quantité de travail réalisé dans les exploitations professionnelles non viticoles, mesurée en unité de travail annuel, a diminué autant que le nombre d'exploitations, soit - 16 % depuis 2000. Elle atteint aujourd'hui 3 960 équivalents temps plein. Une personne à temps plein exploite aujourd'hui 84 ha, alors que la surface moyenne mise en valeur par une unité de travail annuel (UTA) en 2000 était de 74 ha. La productivité du travail s'est donc encore améliorée ces dernières années.

Le travail salarié en agriculture représente un cinquième du travail réalisé dans les exploitations. Le recours aux salariés saisonniers est en pleine expansion. Alors que 22 % des exploitations faisaient appel à des travailleurs saisonniers en 2000, ce sont 40 % d'entre elles qui l'ont fait en 2007. Près de 3 800 saisonniers ont effectué en moyenne plus de 18 jours de travail chacun.

Le nombre de salariés permanents a peu évolué et se situe à 625. Toutefois, compte tenu de la baisse du nombre d'exploitations, 18 % d'entre elles emploient en 2007 au moins un salarié permanent, contre 14 % en 2000. Les 428 exploitations qui ont des salariés permanents en ont en moyenne 1,5 par exploitation.

La population familiale travaillant sur l'exploitation est constituée à 80 % par les chefs d'exploitation et les coexploitants. Ceux-ci fournissent d'ailleurs 90 % des UTA familiales.

46 % des conjoints non coexploitants ont une activité sur les exploitations

agricoles. Parmi les conjoints actifs sur l'exploitation, les conjoints non coexploitants constituent 12 % de la population familiale et exercent pour 60 % d'entre eux une activité de moins d'un quart de temps. Ils contribuent pour 5 % au travail réalisé par la population familiale.

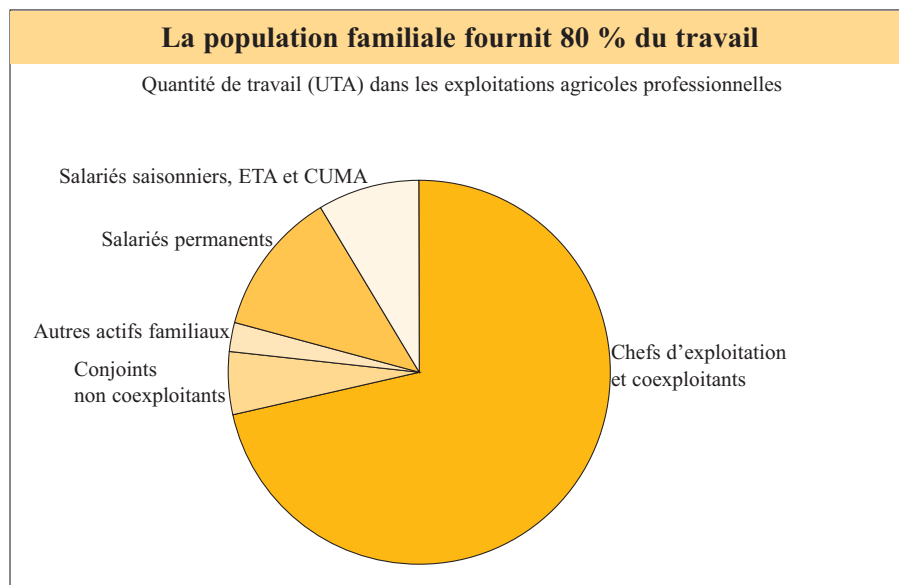
Avec moins de 5 % de l'effectif des membres de la famille travaillant sur l'exploitation, les conjoints collaborateurs sont peu représentés et travaillent peu (moins d'un quart de temps pour 80 % d'entre eux).

Les autres membres de la famille ne sont pas plus nombreux mais travaillent pour moitié à plus de trois quarts de temps.

La part de travail fourni par les femmes

en agriculture n'évolue pas. Elle représente 21 % des UTA. Le taux d'activité des femmes actives en agriculture reste proche de 50 % (0,5 UTA par femme). Elles sont par contre aujourd'hui plus nombreuses à exercer une activité de chefs d'exploitation ou de coexploitantes : c'est le cas de 55 % d'entre elles au lieu de 47 % en 2000. Avec plus de 800 femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes, plus d'un chef d'exploitation ou coexploitant sur quatre est en 2007 une femme. C'est plus qu'en 2000, où elles étaient une sur cinq.

Les femmes salariées sont moins nombreuses. Moins d'un salarié permanent sur dix est une femme en 2007 mais elles fournissent 11 % des UTA des salariés.



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

Amélioration du niveau de formation initiale agricole

Les chefs d'exploitation et coexploitants n'ayant reçu aucune formation initiale agricole ne sont plus que 23 %, soit 10 points de moins qu'en 2000. Parallèlement, le niveau de formation s'accroît avec 76 % de chefs d'exploitation ayant une formation agricole de niveau secondaire ou supérieur.

Le niveau de formation des conjoints non coexploitants a peu évolué depuis 2000, 73 % d'entre eux n'ont toujours aucune formation agricole initiale.

Traitements phytosanitaires : du matériel récent et peu de prestations extérieures

La réalisation des traitements phytosanitaires est confiée dans 10 % des cas à un prestataire extérieur à l'exploitation (ETA, CUMA...). C'est le département qui affiche le plus faible taux de la région, avec une intervention de pulvérisateurs extérieurs à hauteur de 15 à 18 % dans les autres départements.

Dans l'Aube, cette tâche est donc majoritairement réalisée par les exploitants,

qui possèdent en grande partie des pulvérisateurs acquis à titre individuel. 5 % seulement du parc est en copropriété. Dans ce cas, le matériel est plus récent, trois quarts des machines ont moins de 10 ans, alors que 47 % seulement des pulvérisateurs en propriété ont moins de 10 ans. L'acquisition de matériel en copropriété en facilite le renouvellement.

Les chiffres clés du département de l'Aube

	Ensemble des exploitations	Exploitations professionnelles	Exploitations professionnelles non viticoles
Nombre d'exploitations	5 189	3 662	2 328
UTA ¹ totales	9 052	8 390	3 960
SAU moyenne par exploitation (ha)	71	94	143
UTA moyenne par exploitation	1,7	2,3	1,7
SAU moyenne par UTA (ha)	41	41	84
MBS ² moyenne par exploitation (UDE)	106	142	118

Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

¹ Unité de travail annuel (UTA)

² Marge brute standard (MBS) moyenne en UDE (Unité de dimension européenne)

Méthodologie

■ L'enquête sur la structure des exploitations de 2007 est la troisième et dernière de la décennie. Elle a été réalisée à l'automne 2007 sur un échantillon de 799 exploitations dans l'Aube.

Afin de présenter des évolutions statistiques significatives, les résultats 2007 sont comparés aux données 2000 du même échantillon, qui peuvent différer légèrement du recensement exhaustif.

■ La présente publication porte sur le champ des exploitations professionnelles non orientées principalement vers la viticulture. Les exploitations qui tirent plus des deux-tiers de leur marge brute standard de la viticulture en sont donc exclues. Elles feront l'objet d'une publication ultérieure. De même les exploitations non professionnelles n'ont pas été retenues. Elles présentent des caractéristiques très différentes des exploitations professionnelles, ce qui rend leur agrégation avec les exploitations professionnelles peu représentative de la population habituellement

suivie par les organisations professionnelles agricoles.

■ L'exploitation agricole est une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole utilisée, ou 20 ares de cultures spécialisées, ou encore 5 ares de vignes en AOC Champagne, ou bien posséder un autre élément de production supérieur à un minimum (une vache, dix ruches...).

■ L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux conditions supplémentaires. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 11 hectares de blé ou 21 ares de vignes AOC en Champagne-Ardenne. La quantité de travail qui lui est apportée est au moins égale à 0,75 unité de travail annuel (UTA), soit celle d'une personne travaillant à trois quarts de temps pendant une année.

Définitions

Les actifs agricoles sont les actifs familiaux, les salariés permanents et les salariés saisonniers ou occasionnels.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitations, les coexploitants et les membres de leur famille ayant une activité agricole, quelle que soit sa durée. **Les exploitants** correspondent à l'ensemble chefs d'exploitations et coexploitants.

Les salariés permanents effectuent un travail régulier tout au long de l'année, quelle que soit sa durée.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé, parfois à temps partiel, pendant une partie seulement de la campagne agricole.

Unité de travail annuel (UTA) : 1 UTA équivaut au travail d'une personne à plein temps pendant une année, soit 1 600 heures annuelles.

Orientation technico-économique (OTEX) : classification européenne des exploitations, déterminée par le poids relatif des marges brutes standards (MBS) des différentes productions dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Celle-ci est déterminée par pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients régionalisés de MBS.

Dimension économique : elle est mesurée par la marge brute standard totale de l'exploitation. Elle s'exprime en unité de dimension européenne (UDE). 1 UDE équivaut à 1 200 écus ou 1,33 ha équivalent-blé en Champagne-Ardenne.

Pour en savoir plus :

- Agreste Primeur, Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007, n° 215 - octobre 2008
- Agreste Champagne-Ardenne, Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007 en Champagne-Ardenne, n° 8 - septembre 2008 et pour les départements des Ardennes n° 10, de la Marne n° 12, de la Haute-Marne n° 13 - septembre 2008
- Agreste Champagne-Ardenne, Enquête sur la structure des exploitations viticoles en 2007, n° 9 - septembre 2008
- Des données en ligne sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Champagne-Ardenne n° 11 - Septembre 2008



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information Statistique et
Économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J-P Alloy
Rédacteur en chef : O. Colin-Schoellen
Rédaction : G. Boude
Composition : M. Lallement
Impression : Imprimerie LEDUCQ
Dépôt légal : à parution - ISSN : 1249-5891
Prix : 2,50 euros